

MAIRIE D'ANGEAC-CHAMPAGNE
850 rue des Distilleries
16130 ANGEAC-CHAMPAGNE

Tel 0545837442
Fax 0545836419

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2012

Sur convocation du 17 Janvier 2012, le conseil municipal s'est réuni à salle du conseil à la mairie.

Présents : Messieurs Pascal BRUNETEAU, Ludovic DAVIAUD, Gérard FAURIE, Jacques GATINEAU, Michel JASMIN, Alain PASQUAUD.

Mesdames Lucette BARBERA et Catherine LAIN.

Excusé : Mr J F LORET a donné pouvoir Mr Alain PASQUAUD

Absents : Monsieur Frédéric GARABOEUF et Madame Evelyne RIFFAUD.

Début de la séance à 18H40.

Nommé secrétaire de séance : Monsieur Alain PASQUAUD.

Au commencement de la séance, Mr le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de modifier l'ordre du jour du point N° 9, comme suit : « CCD de Mlle DANOIS, ET CREATION D'UN POSTE ADMINISTRATIF DE DEUXIEME CLASSE »

Le conseil à l'unanimité accepte cette modification

I — INFORMATION ENQUETE PUBLIQUE SUR LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ET LE ZONAGE DE LA CARTE COMMUNALE.

Mr le Maire précise que sur le résultat de l'enquête publique, le commissaire enquêteur propose de faire de l'individuel sur le bourg et du collectif sur Roissac.

Mr le Maire indique avoir rencontré Mr le Sous-Préfet le 05 Janvier pour discuter de ce dossier, et qu'une réunion de travail à l'initiative de Mr le Sous-Préfet est prévue le 03 Février 2012 à la Sous-Préfecture avec le Syndicat d'eau de la région de Salles d'Angles, la DDT, le Conseil Général, et la préfecture.

Une décision sera prise ultérieurement.

Pour la carte communale, le commissaire enquêteur y est favorable, après avis de la DDT et bilan réalisé par le cabinet d'étude, le dossier sera soumis à discussion et vote du conseil municipal prochainement.

2 — DELIBERATION POUR CONTRIBUTION FINANCIERE DANS LE CADRE D'UN RACCORDEMENT DE RESEAUX ELECTRIQUE

Mr le Maire fait par au conseil municipal d'une demande de certificat d'urbanisme concernant une demande faite par Mr Julien BARDOU SARL ABCTOPO agissant pour le compte de la SARL RECHOU, pour une parcelle cadastrée B 369,570,572 rue du Chardonnay à Angeac-Champagne il s'avère que les terrains ne sont alimentés en électricité ni en eau.

Cette adaptation étant inférieure à 100 mètres peut être réalisée sous forme de raccordement, et que le montant de 766,10 euros pourra être perçu directement par le SDEG auprès du demandeur.

Que le maire pourra être autorisé à demander au préalable l'accord du demandeur concernant le devis proposé par le SDEG et son engagement à en régler le montant directement au SDEG.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité sur le dossier.

3 — MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONCERNANT LA VOIRIE.

Mr le Maire propose de modifier les statuts de la CDC de Grande Champagne sur les points suivants :

TITRE I Article 3 « sont d'intérêt communautaire toutes les voies communales à l'exclusion de celles incluses dans des programmes d'aménagement de centre bourg, et les créations de voies nouvelles conformément au règlement de voirie du 14/12/2011 annexé »

TITRE III Article 5 « Chemins ruraux — les dépenses d'aménagement (investissement) et d'entretien (fonctionnement) sont pris en charge conformément au règlement de voirie du 14/12/2011 annexé »

Le conseil municipal valide à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes de Grande Champagne.

4 FIXATION D'INDEMNITES REPRESENTATIVES DES LOGEMENTS 2011 POUR LES INSTITUTEURS

Le conseil municipal décide de procéder à la reconduction du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2011, soit un montant de base de l'IRL de 2 184,17 euros, ceci à l'unanimité.

5 – AMENAGEMENT DE BOURG.

Mr le Maire rappelle ce déjà indiqué par le passé, à savoir que le conseil général a proposé de commencer l'aménagement de Roissac par les entrées de bourg et de voir ensuite les éventuels problèmes liés à la circulation sur l'intégralité de la traverse.

Pour ce faire, Monsieur le Maire sur la demande du responsable de l'ADA de Jarnac, demande qu'il soit autorisé par le Conseil Municipal à faire une demande de subvention au Conseil Général pour les entrées de Bourg RD 44 rue de la Fontaine François 1^{er} à Roissac au titre des amendes de police.

2 conseillers s'abstiennent (Madame BARBERA et Mr GATINEAU) 7 voix pour.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que Madame REYNAUD députée de la Charente vient de nous obtenir une subvention de 12 000 Euros pour l'aménagement de bourg à Roissac.

Il est nécessaire pour ce faire d'autoriser le Maire à faire une délibération spécifique pour solliciter l'octroi de la subvention parlementaire.

2 conseillers s'abstiennent (Madame BARBERA et Mr GATINEAU) 7 voix pour

6 – EFFACEMENT DES RESEAUX — DEUXIEME TRANCHE R D 44 A ROISSAC

Mr le Maire indique que le SDEG 16 finance l'intégralité des travaux d'effacement des réseaux électriques estimés à 140 000 euros.

Que sur les travaux de génie civil d'un montant de 54 765,89 euros, le SDEG 16 subventionne 19 18,06 euros et le Conseil Général 19 168,06 euros, il restera donc à la charge de la commune 27 163,88 euros.

Que les prestations d'études et de câblages à la charge de la commune seront de 4 477,45 euros.

Que donc le montant total de l'effacement des réseaux de la deuxième tranche restant à la charge de la commune sera de 31 641,33 euros.

Mr le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce plan de financement, avec un montant de 31 641,33 euros à la charge de la commune, et d'inscrire ce financement à son budget 2012.

De donner pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes dispositions et signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 conseillers s'abstiennent (Madame BARBERA et Mr GATINEAU), 7 voix pour.

7 — ECLAIRAGE PUBLIC — PLAN DE FINANCEMENT TRANCHE 2 RD 44 A ROISSAC

Mr le Maire précise au conseil municipal qu'il a reçu le descriptif pour les travaux d'installation de l'éclairage public et le plan de financement sur la RD 44 à Roissac pour la deuxième tranche, soit au total 14 points lumineux dont 5 en façades.

Le montant total des travaux d'éclairage public est de 39 212,28 euros avec un financement de prise en charge par le SDEG 16 de 19 126,94 euros, et donc une contribution restant à la charge de la commune de 20 085,34 Euros.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention pour le versement d'un fonds de concours au SDEG 16 pour l'éclairage public pour un montant de 20 085,34 euros, ainsi que le plan de financement.

2 conseillers s'abstiennent (Madame BARBERA et Monsieur GATINEAU) 7 voix pour.

8 — ETUDE DE PRISE EN CHARGE DE LA MNT

Il s'agirait de prendre en charge partiellement une partie de la cotisation à la MNT.

4 voix pour et autant contre, la demande n'est pas approuvée

9 — CDD DE Mlle DANOIS ET CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF DE DEUXIEME CLASSE.

Mr le Maire explique que Mlle DANOIS a fait part de son souhait de partir rapidement, le conseil municipal accepte à l'unanimité de lui faire un CDD du 16/02/2012 au 02/03/2012. Au regard des emplois du secrétariat et de l'agence postale qui seront vacants, il est décidé de procéder au recrutement d'une seule et même personne qui occupera les 2 fonctions. Le conseil municipal a l'unanimité accepté la création d'un poste d'agent administratif de deuxième classe stagiaire à 35 heures à compter d 12/03/2012, et autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'une employée pour occuper ce poste.

10 — QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES

- Travaux à l'école : Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès de la préfecture la dotation d'équipement des territoires ruraux, de solliciter une

subvention au conseil général, de solliciter une subvention (fonds Fril) à la région Poitou-Charentes.

9 voix pour.

- Mr le Maire indique au conseil municipal l'obtention d'une subvention de 1500 euros auprès de la région pour l'aménagement du carrefour « Mazaufroy »

- Mr le Maire précise que des panneaux indicateurs et de sécurité supplémentaires viennent d'être installés sur la commune.

- Le repas des aînés est fixé au 31 Mars 2012.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 Heures 40.

